### Mardi 5 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 5 septembre 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :

Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Sont aussi présents** Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

### 2023-09-324 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant les items suivants : 2.1 « Période de questions en lien avec l'événement du 18 août 2023 » et 28.1 « Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) ».

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-325 PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC L'ÉVÉNEMENT DU 18 AOÛT 2023.

Dans un premier temps, Monsieur Jean Langelier, directeur général fait un état de la situation en lien avec l'événement survenu le 18 août 2023 (refoulements et inondations de plusieurs propriétés).

- Monsieur Claude St-Pierre demande pourquoi aucun représentant de la Ville ne s'est présenté chez lui pour l'aider à vider son sous-sol avant 23 h 15 alors que déjà à 20 h 30 des dommages étaient constatés.
- Madame Nathalie Dionne demande pourquoi le système d'alerte de masse n'est pas utilisé pour favoriser l'entraide d'autres citoyens lors de sinistres semblables.
- Monsieur Alain Normand demande quand la Ville pourra mettre en place des mesures temporaires de pompage dans l'avenue Sergerie en cas de fortes précipitations.

- Madame Nathalie Dionne fait état d'une problématiques d'eau jaune encore présente dans quatre résidences de la rue Desjardins malgré le système de purge qui a été installé.
- Madame Nathalie Dionne demande pourquoi il n'y a pas de travaux d'infrastructures dans la rue Desjardins ni dans les rues Blondeau et Chapleau qui avaient pourtant fait l'objet d'une annonce publique.
- Monsieur Simon Soucy demande si la Ville a des propositions a offrir aux citoyens (moyens techniques) pour éviter d'autres refoulements.
- Monsieur Marc-André Gagnon demande ce qui peut être fait quand l'eau rentre par les toilettes et la douche.
- Monsieur Guy Hébert demande ce qu'il peut faire de plus pour éviter que l'eau envahisse sa résidence alors qu'un plombier envoyé par sa compagnie d'assurance lui confirme le bon fonctionnement de son clapet et qu'il possède une pompe fonctionnelle.
- Madame Fabienne Potvin fait état de la perte de valeur de sa maison et de la difficulté à s'assurer suite aux refoulements vécus à répétition dans son secteur.
- Madame Nathalie Bélanger demande que la Ville reconnaisse l'existence d'une problématique dans leur secteur et que des actions soient prises par la Ville lors de situations similaires à celle du 18 août 2023.
- Monsieur Claude St-Pierre fait état de la flambée des coûs de l'avenant pour refoulement dans son cas.
- Monsieur Tony Dubé déplore le fait qu'il n'ait reçu aucune aide de la Ville le soir de l'événement ni dans la fin de semaine.
- Monsieur Tony Dubé demande si les réseaux d'égout de la rue St-Elzéar et de l'avenue Gilles-Picard sont reliés.
- Monsieur Jacques Pelletier déplore n'avoir pas pu aider les citoyens qui étaient en difficulté le soir du 18 août parce qu'il n'a été mis au fait de la situation. Il aurait souhaité qu'une alerte l'informe.
- Monsieur Simon Soucy prétend que la Ville a une responsabilité et qu'elle doit poser des actions pour remédier à la situation.
- Monsieur Bernard Duval prétend que le réseau d'égout de la Ville n'est pas capable de recevoir les eaux des résidences dans le secteur visé par l'événement du 18 août 2023 et que les eaux du réseau de la Ville sont plutôt rejetées dans les résidences inondées lors de fortes précipitations. Il considère que son secteur est le déversoir de la Ville.
- Monsieur Bernard Duval demande qui est l'ingénieur mandaté par la Ville pour faire une analyse de la problématique vécue dans ce secteur.
- Monsieur Guy Hébert demande pourquoi la Ville n'a pas mis des conteneurs à la disposition des sinistrés au lendemain du sinistre.
- Madame Fabienne Potvin demande que ce genre de sinistre fasse partie du plan de sécurité civile.
- Monsieur Alain Normand demande comment les sinistrés seront informés des développements dans ce dossier et des correctifs pris par la Ville.

2023-09-327

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 AOÛT 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DU 21 AOÛT 2023 ET DU 28 AOÛT 2023 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROTTOIRS TENUE LE 23 AOÛT 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 7 août 2023 et des séances extraordinaires du conseil du 21 août 2023 et du 28 août 2023 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour les travaux de remplacement de trottoirs tenue le 23 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jo	osée Chouinard		
et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.			
Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière		
DÉPÔT, ACCEPTATION ET A COMPTES PAYABLES AU 30 AC	UTORISATION DE PAIEMENT DES DÛT 2023.		
CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 30 août 2023, pages 1 à 3, pour un montant de 354 190,73 \$;			
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur I	Francis Ouellet		
et résolu unanimement d'accepter et c pour un montant de 354 190,73 \$.	d'autoriser le paiement des comptes payables		
Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière		
DÉPÔT, RATIFICATION ET AI DES DÉBOURSÉS AU 30 AOÛT 2	DOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE 2023.		
CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 août 2023, pages 1 à 7, relative au compte no 10444 pour un montant total de 375 472,28 \$;			
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Is	sabelle Chouinard		
et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.			
Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière		

### 2023-09-329

2023-09-328

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN AOÛT 2023.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en août 2023, pages 1 à 56, pour un montant de 290 122,40 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-330 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par l'assistant-trésorier d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 30 août 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-331

AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 301-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 6 948 070 \$.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté et autorisant un emprunt de 1 200 300 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant un contrat à Marcel Charest et Fils inc. au montant de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes pour réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT l'article 567 de la Loi sur les cités et villes qui permet aux municipalités de contracter un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

### IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- contracte un emprunt temporaire de 6 000 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska au taux préférentiel majoré de 0,25 %;
- mandate la mairesse, Madame Solange Morneau et la trésorière par intérim, Madame France Boucher ou en son absence, Monsieur Jean Langelier, assistant-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif au présent emprunt temporaire.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-332

## DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 AOÛT 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 22 août 2023 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions numéros 34-23, 35-23, 36-23, 37-23 et 38-23 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-333

## ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR JEAN PELLETIER EN REGARD DU 560, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Jean Pelletier pour la propriété située au 560, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer le revêtement de toiture existant en bardeau de cèdre par un revêtement en bardeau d'asphalte;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 26-23 et 38-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA:

CONSIDÉRANT que le maintien du matériau actuel lorsqu'il est d'origine ou son remplacement par des matériaux traditionnels est favorisé lors de travaux de rénovation d'un bâtiment patrimonial;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pelletier a fait plusieurs demandes de soumissions pour l'installation d'une toiture métallique, mais qu'il juge les coûts trop élevés malgré la possibilité de bénéficier du Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial dans la MRC de Kamouraska;

#### IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Jean Pelletier pour la propriété située au 560, rue Taché.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-334

## ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE LA TABAGIE ACC. LUNIK INC. EN REGARD DU 510, AVENUE MARTIN DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par la Tabagie Acc. Lunik inc., représentée par Monsieur Stéphane Laforest, pour la propriété située au 510, avenue Martin en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à :

- repeindre une partie du bâtiment, soit le pourtour des fenêtres, les débords de toit ainsi que les entrées avec la couleur Gentek graphite 5P5;
- repeindre la partie horizontale de la tôle avec la couleur Vickwest noir;
- ajouter un parement de pierre NovikStone de couleur anthracite d'une hauteur de 13,1 pouces dans la partie inférieure du revêtement métallique du mur;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 36-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

CONSIDÉRANT que les couleurs choisies sont des couleurs qui se retrouvent dans le Guide des harmonies de couleurs pour les bâtiments de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un seul matériau de revêtement sur l'ensemble du bâtiment est fortement recommandé lors de la rénovation d'un bâtiment dans l'aire patrimonial;

CONSIDÉRANT cependant que le bâtiment visé est un bâtiment commercial d'aspect non traditionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par la Tabagie Acc. Lunik inc. pour la propriété située au 510, avenue Martin.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

## ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR RAYMOND DUBÉ EN REGARD DU 510, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Raymond Dubé pour la propriété située au 510, boulevard Hébert en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à remplacer quatre fenêtres du bâtiment situées à l'étage en façade et à l'arrière;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 34-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres auront l'apparence de fenêtres d'antan, mais seront en vinyle plutôt qu'en bois;

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres seront identiques aux fenêtres qui ont été remplacées en juin 2023 sur l'immeuble;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Raymond Dubé pour la propriété située au 510, boulevard Hébert.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-336

## ANALYSE DU PROJET D'AFFICHAGE DE ROYAL LEPAGE KAMOURASKA-L'ISLET EN REGARD DU 491, AVENUE D'ANJOU DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Royal Lepage Kamouraska-L'Islet, représentée par Madame Véronique Drapeau, pour la propriété située au 491, avenue D'Anjou en regard d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que la demande vise à installer une enseigne en aluminium de 24 pouces par 36 pouces sur potence avec la mention de l'entreprise Royal Lepage Kamouraska-L'Islet et les coordonnées de Madame Drapeau;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 35-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant le projet d'affichage;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

	et résolu unanimement d'approuver le projet d'affichage tel que présenté par F Lepage Kamouraska-L'Islet pour la propriété située au 491, avenue D'Anjou.		
	Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière	
2023-09-337	ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT- PASCAL AFIN D'AUTORISER L'USAGE « HABITATION MULTIFA- MILIALE » DANS LA ZONE CC5.		
	CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal est en vigueur depuis le 17 juin 2005;		
	CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage;		
	CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'ajouter l'usage 14 « Habitation multifamiliale » dans les usages autorisés de la zone CC5 afin de permettre la réalisation d'un projet de conversion d'un immeuble situé dans cette zone;		
	CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2023 et qu'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;		
	CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 391-2023, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;		
	IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé		
	et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal adopte le règlement numéro 391-2023 et décrète ce qui suit : (voir le livre des règlements).		
	Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière	

### AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-12-451 du conseil municipal autorisant le renouvellement de la participation financière de la Ville au Programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec jusqu'au 31 mars 2023 pour l'habitation communautaire L'Envol, propriété de l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc. (APHK);

CONSIDÉRANT la prolongation du Programme de supplément au loyer par la Société d'habitation du Québec pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT cependant que la Société d'habitation du Québec n'a pas encore acheminé ladite entente de renouvellement à la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-07-235 de ce conseil autorisant le paiement à l'APHK des factures pour les mois de mars, avril et mai 2023 relatives au Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT les nouvelles factures transmises à la Ville par l'APHK pour le paiement du supplément au loyer pour les mois de juin, juillet et août 2023;

### IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal autorise le paiement de la somme de 880,60 \$ à l'Association des personnes handicapées du Kamouraska-Est inc. relative au supplément de loyer pour les mois de juin, juillet et août 2023 ainsi que le paiement de toutes les factures à recevoir jusqu'au 31 décembre 2023 sur le même sujet.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-339

### AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE POUR LA RÉPARATION D'UN CAMION INCENDIE.

CONSIDÉRANT le bris de moteur survenu sur le camion incendie 2206 (GMC 1998);

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à sa réparation rapidement;

CONSIDÉRANT que le camion incendie 2206 peut encore être utilisé comme seconde autopompe pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT la facture numéro 230309 datée du 11 août 2023 du Centre de service St-Philippe au montant de 11 907,36 \$ incluant les taxes relative au reconditionnement du moteur du camion;

### IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'autoriser le paiement au Centre de service St-Philippe de la facture numéro 230309 datée du 11 août 2023 au montant total de 11 907,36 \$ incluant les taxes.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-340

### REMPLACEMENT D'UN MODULE ÉLECTRONIQUE POUR LE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT le bris survenu à un module électronique du système de réfrigération du Centre sportif au printemps 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement du module électronique afin de s'assurer du bon fonctionnement du système de réfrigération avant la reprise des activités au Centre sportif;

CONSIDÉRANT la facture numéro 90881405 datée du 9 août 2023 de Cimco Réfrigération au montant de 11 029,63 \$ incluant les taxes;

### IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 11 029,63 \$ incluant les taxes à Cimco Réfrigération pour la fourniture et l'installation d'un module électronique pour le système de réfrigération.

# AUTORISATION À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER LE CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ AVEC MARCEL CHAREST ET FILS INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le projet de contrat à intervenir avec Marcel Charest et Fils inc. soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat à intervenir avec Marcel Charest et Fils inc. dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-342

## OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME BRUSER AFIN DE RÉALISER UN AUDIT DE LA FILIÈRE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de procéder à un audit de la filière de traitement d'eau potable afin de réaliser des actions correctives prioritaires à son usine de filtration;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$ (autres que des services professionnels);

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Bruser datée du 22 août 2023 afin de réaliser cet audit pour un montant forfaitaire de 23 040,99 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

### et résolu unanimement :

d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Bruser afin de réaliser un audit de la filière de traitement d'eau potable pour la somme de 23 040,99 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 22 août 2023;

<ul> <li>de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.</li> </ul>			
Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière		
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE KAMOURASKA, L'ISLET ET RIVIÈRE-DU-LOUP DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE.			
CONSIDÉRANT le Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qui offre du financement aux municipalités responsables d'un prélèvement d'eau afin qu'elles définissent les mesures de protection, puis réalisent leur planification et leur mise en oeuvre;			
CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-04-133 de ce conseil autorisant le dépôt audit ministère d'un projet prévoyant la réalisation d'un plan de protection en partenariat avec la Municipalité de Mont-Carmel, les deux municipalités réalisant leurs prélèvements dans le même bassin versant;			
CONSIDÉRANT que les projets en partenariat doivent impliquer un organisme d'accompagnement et que l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) a signifié son intérêt pour la démarche;			
CONSIDÉRANT la planification budgétaire déposée au ministère, laquelle prévoit des coûts de 62 588 \$ pour réaliser le projet, dont un montant de 18 349 \$ spécifiquement lié aux services d'accompagnement d'OBAKIR;			
CONSIDÉRANT la confirmation de la recevabilité du projet par le ministère;			
	AKIR datée du 15 juin 2023 au montant ement dans l'élaboration d'un plan de		
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rém	ni Pelletier		
	gner Monsieur Jean Langelier, directeur		
	même le Programme de la taxe sur l' (TECQ) 2019-2024.  Solange Morneau, mairesse  ACCEPTATION DE L'OFFRE DE BASSINS VERSANTS DE KAMOUILOUP DANS LE CADRE DE L'PROTECTION DE LA SOURCE D'E  CONSIDÉRANT le Programme pour l' sources d'eau potable du ministère de changements climatiques, de la Faune et municipalités responsables d'un prélève mesures de protection, puis réalisent leur CONSIDÉRANT la résolution numéro dépôt audit ministère d'un projet prévoy en partenariat avec la Municipalité de réalisant leurs prélèvements dans le même CONSIDÉRANT que les projets en par d'accompagnement et que l'Organisme de et Rivière-du-Loup (OBAKIR) a signifié CONSIDÉRANT la planification budgéta des coûts de 62 588 \$ pour réaliser le spécifiquement lié aux services d'accompagnement lié accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le résolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le resolu unanimement d'accepter l'or 15 juin 2023 pour réaliser l'accompagnement le resolution de la source d'eau pot		

### 2023-09-344 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC MONSIEUR STEVE LEMIEUX.

Solange Morneau, mairesse

CONSIDÉRANT que Monsieur Steve Lemieux occupe le poste de trésorier de la Ville de Saint-Pascal depuis le 31 mai 2021;

Me Louise St-Pierre, greffière

CONSIDÉRANT que la Ville et Monsieur Lemieux ont décidé de façon consensuelle de mettre un terme au lien d'emploi qui les unit;

CONSIDÉRANT l'entente mutuelle de terminaison d'emploi, transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Saint-Pascal et Monsieur Steve Lemieux;

### IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

#### et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'entente mutuelle de terminaison d'emploi transaction et quittance et d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même un transfert du poste budgétaire 02-14000-141 « Salaire-greffe » au poste budgétaire 02-13000-141 « Salaire-administration ».

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-345

### EMBAUCHE D'OUVRIERS D'ENTRETIEN SURNUMÉRAIRES AU SERVICE DES LOISIRS POUR LA SAISON 2023-2024.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs lors de la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs datée du 29 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Messieurs Mathieu Marquis et Félix Bernier à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des loisirs pour la période du 6 septembre 2023 au 31 mai 2024, aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-346

### EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR LES ACTIVITÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER 2023-2024.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant pour le bon déroulement des activités organisées par le Service des loisirs pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs datée du 29 août 2023;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-02-51 de ce conseil établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'embaucher :

- Mesdames Sarah-Maude Lemelin, Jade Ouellet, Kelly-Ann Massé et Messieurs Charles-Étienne Lemelin, Émile Ouellet, Elliot Dubé, Olivier Lévesque, Alexandre Lemelin, Gabriel Gagnon, Elliot Hénault et Olivier Bernier pour la période du 17 septembre 2023 au 27 avril 2024;

- Messieurs Willi 17 novembre 202			Eliott	Gagnon	pour	la	période	du
Solange Morneau, m	uiresse	_	Me	e Louise S	t-Pierr	e, g	reffière	

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CENTRE SPORTIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR.

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec, lequel vise à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Saint-Pascal de pouvoir bénéficier de ce programme de subvention dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal autorise la présentation du projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- que soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Pascal à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- que la Ville de Saint-Pascal désigne Monsieur Jean Langelier, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-348

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET SOUTIEN À L'INTERVENTION DE LA MRC DE KAMOURASKA EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PARTIE 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET DÉSIGNATION DE LA MRC DE KAMOURASKA À TITRE D'ORGANISME RESPONSABLE.

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska souhaite structurer le projet intitulé Soutien à l'intervention de la MRC de Kamouraska en développement social (ciaprès appelé Projet), notamment dans le cadre du déploiement des démarches territoriales des Alliances pour la solidarité et pour offrir un accompagnement technique et financier auprès des organismes du milieu sociocommunautaire au

bénéfice des personnes en situation de vulnérabilité dans l'ensemble des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de développer une vision intégrée en matière de développement social s'inscrit dans les priorités de développement 2023-2028 du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que suivant la résolution numéro 272-CM2023, la MRC de Kamouraska désire déposer une demande d'aide financière pour le Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT que le Projet est estimé à 411 330 \$ et qu'il pourrait être subventionné à 80 % par le biais d'une aide financière du MAMH et à 20 % par la MRC;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal désire présenter ledit Projet dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT que le formulaire de demande d'aide financière vise à être déposé auprès du MAMH au plus tard le 15 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- autorise le dépôt du Projet dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 décembre 2027;
- s'engage à participer au Projet;

-	désigne et mandate la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable du
	Projet.

Calamaa Mamaay	 Ма

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-349

ACQUISITION D'UN PLAN DE VISIBILITÉ POUR LE PROJET LE JARDIN DES GÉANTS DE L'ORGANISME JARDIN FLORAL DE LA POCATIÈRE.

CONSIDÉRANT le projet du Jardin des Géants de l'organisme responsable le Jardin floral de La Pocatière, de présenter six légendes importantes de la région sous la forme d'une exposition automnale sur le site même du Jardin floral;

CONSIDÉRANT que la légende locale du Père Coton fait partie intégrante de l'exposition, notamment avec une sculpture à l'effigie du Père Coton et une interprétation écrite sur la légende;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière soumise à la Ville en date du 2 août 2023 par l'organisme le Jardin floral de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que la participation financière permet l'acquisition d'un plan de visibilité complet pour la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Chouinard

#### et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal octroie un montant de 500 \$ à l'organisme le Jardin floral de La Pocatière pour l'acquisition d'un plan de visibilité pour le projet le Jardin des Géants;
- que le Service des communications de la Ville assure le suivi de la mise en oeuvre du plan de visibilité ainsi que la validation des outils de communications déployés dans le cadre du projet.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-350

### RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS À LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET À LA VILLE DE LA POCATIÈRE.

CONSIDÉRANT le bris d'équipement survenu à l'usine de traitement d'eau potable le 16 août dernier et la situation précaire engendrée en regard de la réserve d'eau potable de la Ville;

CONSIDÉRANT l'appel lancé par le Service des travaux publics aux villes environnantes en mesure de fournir un grand volume d'eau traitée;

CONSIDÉRANT la réception positive et immédiate de la Ville de Rivière-du-Loup et de la Ville de La Pocatière et la mise en oeuvre de procédures de chargement de camions-citernes rapidement;

### IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal remercie la Ville de Rivière-du-Loup et la Ville de La Pocatière pour leur réponse affirmative et immédiate, la mise en oeuvre des procédures de chargement des camions-citernes ainsi que pour la fourniture en eau traitée afin de remettre la réserve d'eau de la Ville à un niveau sécuritaire.

Solange Morneau, mairesse Me Louise St-Pierre, greffière

### 2023-09-351

### RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028).

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

CONSIDÉRANT que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

### IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédéraleprovinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- de n'ajouter aucune reddition de comptes, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;
- de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à Monsieur Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud, à Monsieur Bernard Généreux,

	député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalité		
	Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière	
2023-09-352	PÉRIODE DE QUESTIONS.		
		ande ce qui arrivera avec la dette de la Ville si Salisent (réfection du centre communautaire, Enagement du centre sportif).	
	- Monsieur Fernand Pelletier dema communautaire devait être d'une	ande pourquoi le projet de réfection du centre telle envergure.	
	<ul> <li>Monsieur Jean-Guy Ouellet dema pour le projet de réfection du cen</li> </ul>	ande combien de soumissions ont été déposées tre communautaire.	
	•	ande quel sera l'impact sur le compte de taxes i projet de réfection du centre communautaire.	
	<ul> <li>Madame Nathalie Dionne deman projets d'envergure réalisés par la</li> </ul>	de que les citoyens soient mieux informés des a Ville et qu'ils soient consultés.	
	- Monsieur Yvon Ouellet fait état é	de son désaccord avec le projet de piscine.	
	- Monsieur Gilbert Dumais se plaint de l'augmentation du compte de taxes.		
	- Monsieur Fernand Pelletier demande la chronologie des événements en regard du bris à l'usine de traitement d'eau potable et qui est responsable de ce bris.		
	- Madame Nathalie Dionne demar bris à l'usine de traitement.	nde qui va payer pour les coûts générés par le	
2023-09-353 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.		ÉANCE.	
CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;			
	IL EST PROPOSÉ PAR : Madame (	Céline Langlais	
et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 22 h 15.		-	
	Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière	
	Signature du procès-verbal		
	Solange Morneau, mairesse		
	Me Louise St-Pierre, greffière		